

**Arrêté n° 1262 CM du 26 juillet 2023 portant nomination de Mme Timeri Sommers en qualité de directrice par intérim de la construction et de l'aménagement**

(NOR : SAU23000198AC)

*Paru in extenso au journal officiel n°60 NC du 28/07/2023 à la page 16855 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 28/07/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu l'arrêté n° 2489 CM du 18 décembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la direction de la construction et de l'aménagement ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 juillet 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Mme Timeri Sommers est nommée en qualité de directrice par intérim de la construction et de l'aménagement à compter du 3 août 2023.

**Art. 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2023.

Pour le Président absent :  
La vice-présidente,  
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :  
La ministre des solidarités  
et du logement,  
Minarii GALENON TAUPUA.